



Gazette du CSE

25 mai 2020 Site de Toulon

A la une : CSE exceptionnel du 20 mai, un délit d'entrave est déposé.

Les faits : L'ordre du jour de cette réunion était une consultation sur l'aménagement des horaires en raison des mesures liées à la crise sanitaire, suite à l'information en date des 12 mai et 13 mai dernier sur ce sujet.

La Direction de Naval Group Toulon propose des horaires existants dans l'accord d'entreprise du 11 avril 2017: HV ; postés ; journée continue... ne le remettant pas en cause. Elle justifie ainsi de n'avoir pas le besoin de participer à la réunion de concertation nationale, et de ne convoquer un CSE exceptionnel avec avis de la CSSCT.

De ce fait, la CFE-CGC ne s'est pas opposée à la mise en place de ces horaires.

Remarques faites lors des 2 précédents CSE exceptionnels que cette présentation manquait cruellement de détails, quant à qui et quels services sont concernés, de dates d'application, que la Direction ne jugeait pas nécessaire de programmer ce CSE car elle ne présentait que des horaires de l'accord de 2017, certaines organisations syndicales n'y trouvent pas leur compte : une résolution pour « délit d'entrave » est mise aux votes et approuvée.

Qu'est-ce qu'un délit d'entrave ?

« Commet un délit d'entrave une personne qui agit ou omet sciemment d'agir quand il le serait nécessaire, dans l'objectif de porter atteinte à la libre représentation du personnel ».

La CFE-CGC ne s'est pas associée à ce délit d'entrave.

Prenez contact avec vos délégués syndicaux CFE-CGC Toulon !

et gardez le contact : <https://www.cfecgc-naval.fr/>

Pascale PEREGO



06.60.96.15.43

Didier CHAINTREUIL



06.50.39.81.67

Christophe COMBE



06.61.94.87.82

